



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/45 du 12 juin 2024

OBJET : CCAS
PRESENTATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Douze Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Quatre Juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Gilles HEURFIN
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Catherine DUPONT

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Esaïe SAGBOHAN à Mme Nathalie CAPBLANC

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Sylvie ENGUERRAND, Conseillère municipale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code

N°2024/45 du 12 juin 2024

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240612-DE-45-2024-DE

A.R. du 24.06.2024

Publié le 26.06.2024

Le Président

Bernard JAMET



OBJET : CCAS

PRESENTATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le décret 95-262 du 6 mai 1995 instituant l'analyse des besoins sociaux (ABS) comme une obligation réglementaire incombant au CCAS et devant se réaliser annuellement,

Vu le décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des Centres Communaux et Intercommunaux d'action Sociale (CCAS et CIAS),

Considérant que depuis ce décret, la réglementation est la suivante :

- Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.
- L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic socio-démographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5.
- L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'Administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant que cette étude consiste en une analyse sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire,

Considérant que ce diagnostic est établi avec l'ensemble des services et des partenaires publics et privés qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social,

Considérant que l'ABS est un outil de pilotage essentiel à l'accomplissement de la mission d'action sociale générale de prévention et de développement social local dévolue aux CCAS,

Considérant que pour répondre à cette obligation réglementaire et appréhender au mieux les besoins et attentes du territoire Sannoisien mais aussi réaliser un diagnostic social pertinent, le CCAS de Sannois a été accompagné dans cette démarche par le bureau d'études spécialisé en ABS, Ithéa Conseil, d'avril 2023 à février 2024,

Considérant que l'Analyse des besoins sociaux est un dispositif visant à concevoir un plan d'action sociale susceptible de répondre aux besoins de la population,

Considérant que les résultats de cette étude sont retranscrits dans un rapport afin d'envisager la mise en œuvre concrète des solutions imaginées sous forme de pistes d'actions.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20240612-DE-45-2024-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N°2024/45 du 12 juin 2024

Article unique : de prendre acte du diagnostic social réalisé dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux par Ithéa Conseil.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET

Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



La Secrétaire de séance

Sylvie ENGUERRAND

Conseillère municipale